

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 23 Mars 2012

L' an 2012 et le 23 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LE CORRE André Maire

**Présents** : M. LE CORRE André, Maire, Mmes : LE GOFF Nathalie, LE MESTE Eliane, PUREN Valérie, RAYER Yvonne, MM : FAIVRET Christian, FLEURANCE Daniel, GASPAIS Jean-François, HUIBAN Jean, JANNO Patrick, LINCY Michel, LOYER Philippe, MAHOT Jean-François, METZINGER Valentin, MORENO Franck, PERON Claude, PERON Jean-François

**Absent(s) ayant donné procuration** : LENA Yvette à HUIBAN Jean  
GERBET Patrick à METZINGER Valentin  
PRUEL Denis à MAHOT Jean-François

**Absent(s)** : M. LATOURTE Michel

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 21
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 15/03/2012

**Date d'affichage** : 15/03/2012

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS PREFECTURE  
le : 29 mars 2012

et publication ou notification  
du : 30 mars 2012

**A été nommée secrétaire** : M. LINCY Michel

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

**Objet**: Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de l'année 2011 - Commune et Services annexes.

**Objet**: Taux des contributions directes locales - Année 2012.

**Objet**: Travaux sur bâtiments communaux - Programme 2012.

**Objet**: Etat des Immobilisations 2012.

**Objet**: Budgets Primitifs 2012 - Commune et Services annexes " Assainissement " " Caisse des Ecoles " et " Centre d'Incendie et de Secours ".

**Objet**: Centre d'Incendie et de Secours du FAOUE (CIS).

**Objet**: Tarif des publications 2012 du musée municipal.

**Objet: Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de l'année 2011 - Commune et Services annexes.**

Sur proposition du Maire et après avoir recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,

Considérant les résultats de gestion de l'exercice 2011 du budget principal de la Commune et des Services annexes de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles,

Décide, à l'unanimité des membres présents,

D'affecter au budget primitif 2012 les excédents d'exploitation de l'année 2011 comme suit :

➤ **Budget principal de la Commune** – Affectation au C/1068 de la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 soit :

- Pour un montant de six cent cinquante trois mille deux cent trente trois Euros quatre vingt dix sept centimes (653.233,97€)

➤ **Budget service de l'Assainissement** – Affectation au C/1068 de la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 soit :

- Pour un montant de quatre vingt mille sept cent quatre vingt un Euros vingt sept centimes (80.781,27€)

➤ **Budget Caisse des Ecoles** – L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 pour un montant de trente et un Euros soixante dix huit centimes (31.78€) sera repris en totalité au C/002 en recettes de la section de fonctionnement.

De Charger le Maire d'assurer l'exécution de ces mesures en vue de la reprise de ces écritures comptables au budget primitif de l'exercice 2012 du compte principal de la Commune et des services annexes sus-indiqués.

\*\*\*\*\*

**Objet: Taux des contributions directes locales - Année 2012.**

Sur proposition du Maire et après avoir recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,

Décide, à la majorité de ses membres présents, 18 pour – 2 abstentions (Ph.LOYER – C.PERON) de reconduire en 2012 les mêmes taux votés en 2011 pour les contributions directes locales à savoir :

- 10,50 % pour la Taxe d'Habitation,
- 16,88 % pour le Foncier bâti,
- 44,25 % pour le Foncier non bâti,

\*\*\*\*\*

**Objet: Travaux sur bâtiments communaux - Programme 2012.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une liste de travaux à réaliser en priorité sur les bâtiments communaux au titre du programme 2012 selon la proposition décrite et chiffrée qui lui a été faite par la Commission des Finances dans le cadre de la définition des orientations budgétaires à prévoir au budget primitif de l'exercice en cours.

Il précise que cette liste de travaux est composée, pour partie, de travaux restant à réaliser sur le programme 2011 dont le paiement interviendra sur l'exercice budgétaire 2012 et pour autre partie, de travaux dont on ne peut se passer pour la préservation du patrimoine bâti communal.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Se conforme à l'avis de la Commissions « Finances » et adopte le programme de travaux tel qu'il lui est soumis et récapitulé dans le tableau ci-annexé,

Autorise le Maire à engager les travaux dans la limite des enveloppes prévues à cet effet.

\*\*\*\*\*

**Objet: Etat des Immobilisations 2012.**

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal la liste des besoins à satisfaire en matière d'immobilisations tels qu'ils ont été remontés par les différents responsables des services communaux en vue de la préparation des orientations budgétaires de l'exercice 2012.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission des Finances,

Décide, à l'unanimité des membres présents,

l'acquisition des matériels et équipements répertoriés dans le tableau ci-annexé,

Mandate le Maire à l'effet de négocier ces achats au mieux des intérêts de la Commune.

\*\*\*\*\*

**Objet: Budgets Primitifs 2012 - Commune et Services annexes " Assainissement " " Caisse des Ecoles " et " Centre d'Incendie et de Secours ".**

Le Conseil Municipal,

Après que l'Adjointe aux Finances lui ait présenté les propositions de budgets primitifs 2012 de la Commune et des Services annexes, « Assainissement », « Caisse des Ecoles » et « Centre d'Incendie et de Secours »,

Après avoir obtenu les réponses aux questions posées,

Après avoir délibéré,

Décide d'adopter :

A la majorité des membres présents, **les budgets primitifs 2012 de la Commune et du Service Annexe de l'assainissement** qui ont été arrêtés et équilibrés tant en dépenses qu'en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de :

↳ **Budget Principal** : Six millions trois cent dix sept mille deux cent euros (6.317.200,00€), 12 pour - 1 contre (Ph.LOYER) – 7 abstentions.

↳ **Budget de l'Assainissement** : Sept cent quarante deux mille sept cent Euros (742.700€), 14 pour (les membres présents de la liste majoritaire plus D.FLEURANCE et F.MORENO de la liste minoritaire) – 1 contre (Ph.LOYER) – 5 abstentions.

A l'unanimité des membres présents, **les budgets primitifs 2012 des Services Annexes de la Caisse des Ecoles et du Centre d'Incendie et de Secours** qui ont été arrêtés et équilibrés tant en dépenses qu'en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de :

↳ **Budget de la Caisse des Ecoles** : Onze mille six cent Euros (11.600€).

↳ **Budget « Centre d'Incendie et de Secours »** : Cinq cent soixante treize mille trois cent vingt sept Euros (573.327€).

\*\*\*\*\*

**Objet: Centre d'Incendie et de Secours du FAOUËT (CIS).**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les résultats des consultations qui ont été engagées dans le cadre de l'opération visée en objet pour désigner un bureau d'étude en vue :

➤ D'une part, d'assurer la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),

➤ D'autre part, de fournir une étude géotechnique de type G12 (Norme NFP 94.500) pour le terrain d'emprise dudit projet,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal

Vu les résultats de la consultation,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Décide à l'unanimité des membres présents,

De retenir les offres qui se sont révélées les moins-disantes produites par :

↳ Le bureau VERITAS de BRECH (56) pour la mission SPS pour un coût hors taxes de 3.080 €,

↳ L'agence ECR Environnement de LORIENT pour l'étude géotechnique aux conditions de son devis en date du 15 Mars 2012 qui s'élève à la somme hors taxe de 1.900 €.

D'autoriser le Maire à notifier la présente décision aux entreprises concernées et à ordonner l'exécution des travaux correspondants.

\*\*\*\*\*

**Objet: Tarif des publications 2012 du musée municipal.**

Sur proposition conjointe du Maire et de la Responsable du Musée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide,

Dans le cadre de l'exposition printanière *Alfred Swieykowski (1869-1953), post-impresionniste polonais*, présentée du 1<sup>er</sup> avril au 17 juin 2012, le catalogue sera vendu au prix public de 22 € TTC.

Dans le cadre de l'exposition estivale *Maurice ménardeau (1897-1977), peintre de la Marine*, présentée du 1<sup>er</sup> juillet au 14 octobre 2012, le livre sera vendu au prix public de 28 € TTC.

Dit que ces publications seront vendues aux tarifs sus-indiqués par le biais de la régie des recettes du Musée.

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

En mairie, le 04/04/2012  
Le Maire  
André LE CORRE